

Syndicat Avenir lycéen: "allégations infondées" pour l'ancien numéro 2 du ministère de l'Education

Paris, 23 nov. 2020 (AFP) -

Jean-Marc Huart, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, a dénoncé des "allégations infondées" après les révélations de presse soupçonnant un syndicat lycéen d'avoir été favorisé par le ministère de l'Education, dans un entretien à paraître mardi dans les quotidiens du groupe Ebra.

Samedi, Libération a publié un long article affirmant qu'Avenir Lycéen, syndicat créé en 2018, qui s'est distingué par sa défense des réformes gouvernementales, avait "germé" au ministère avec l'idée de "servir la communication" de Jean-Michel Blanquer.

Mediapart a, lui, révélé début novembre qu'Avenir lycéen avait reçu 65.000 euros de subventions en 2019 dilapidés en frais de bouche et hôtels de luxe.

Numéro 2 du ministère de l'Education nationale de 2017 à 2019, aujourd'hui recteur de l'académie de Nancy-Metz, M. Huart assure avoir à l'époque entretenu des relations "avec l'ensemble des organisations et associations lycéennes".

"Je n'ai favorisé personne", affirme-t-il. Il indique qu'il connaissait "certains" membres de ce syndicat, "au même titre que d'autres élus lycéens qui siégeaient au conseil national de la vie lycéenne".

Interrogé pour savoir, comme l'a écrit Libération, si des consignes avaient été données pour favoriser Avenir Lycéen, il juge ces "allégations" "totalement infondées".

"Bien évidemment dès lors qu'un syndicat lycéen est dans une posture constructive, on a logiquement tendance à nouer un partenariat plus poussé", ajoute-t-il.

Il assure aussi ne pas avoir eu connaissance d'alertes sur l'utilisation faite des subventions au sein d'Avenir Lycéen.

Ces accusations ont provoqué un tollé syndical et conduit LFI à réclamer une commission d'enquête parlementaire.

ito/tib/it

Afp le 23 nov. 20 à 20 41.